

Direction Générale des Douanes



**NOTE DE SERVICE N° 27 9 / DGD/DU 09 NOV 2015**  
**(DIFFUSION GENERALE)**

**Objet :** Changement de dénomination.

**Réf. :** Courrier CMA CGM du 21 octobre 2015.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service que, conformément à la correspondance visée en référence, la **Société DELMAS**, changera de dénomination à partir du **01/03/2016**, pour s'appeler désormais **CMA CGM** en conservant le même compte contribuable qui sera attribué à la nouvelle appellation.

En conséquence, les obligations de la Société **DELMAS** vis-à-vis de l'Administration des Douanes, seront transférées d'office à la société **CMA CGM**.

J'invite tous les services à mettre à jour leurs registres respectifs pour tenir compte de cette situation.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES  
Le Directeur  
Général  
CÔTE D'IVOIRE  
**Col. Major Issa COULIBALY**  
Administrateur Général des Services Financiers  
Officier de l'Ordre National